



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Rése
au
Moni
belg

17132003

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Liège,
division de Huy, le06 SEP/2017
Le Greffier
GreffeN° d'entreprise : **0408.435.524****Dénomination**(en entier) : **La Porte ouverte - Favence**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association sans but lucratif**Siège : **4550 Nandrin, Rue de Favence, 18****Objet de l'acte : NOMINATIONS**

Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017 à 4550 Nandrin, Favence, 18.

(…)

7. Conseil d'Administration.

Le mandat de M. Boulos (Paul) ZIADE est échu à ce jour. Celui-ci est candidat à la réélection et aucune candidature à cette fonction n'a été déposée.

Conformément aux statuts, le mandat ne peut être donné pour une durée supérieure à trois ans.

M. Boulos (Paul) ZIADE est réélu pour une durée de trois ans.

Il exercera son mandat à compter de ce jour jusque l'assemblée générale de 2020, à titre exclusivement gratuit.

Vote : L'assemblée arrête la présente résolution à l'unanimité des voix.

8° Nomination d'un nouvel administrateur.

Le conseil s'est ému, à l'instigation des autorités, de la maigre participation de la gent féminine dans ses débats. L'année passée, Madame VREYEN a été élue, et nous lui sommes reconnaissants de son investissement aux intérêts de notre association.

Cette année, les bons soins du vice-président, M. BEINE, ont amené à Favence Mme Jacqueline, Ghislaine, Gertrude, Louise BECKERS, domiciliée à 4121 Neuville en Condroz, avenue des Perdrix, 11, que le conseil propose à l'élection.

L'assemblée élit Mme Jacqueline BECKERS pour une durée de trois ans. Elle exercera son mandat à compter de ce jour jusque l'assemblée générale de 2020, à titre exclusivement gratuit.

Vote : L'assemblée arrête la présente résolution à l'unanimité des voix.

9° Le mandat du commissaire.

Le mandat du commissaire, la société civile DODEMONT, VAN IMPE & Co, représentée par M. Alain MALMEDY, Réviseur d'Entreprises, vient à échéance cette année. Le conseil propose le renouvellement de celui-ci.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société civile DODEMONT, VAN IMPE & Co, représentée par M. Alain MALMEDY, Réviseur d'Entreprises, pour une période de trois ans, au tarif actuel, dûment indexé.

Vote : L'assemblée arrête la présente résolution à l'unanimité des voix. (…)

Dépôt simultané : double du procès-verbal.

EXTRAIT CONFORME,

Auguste Francotte

Président du conseil d'administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/09/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature